

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

15 avenue Foch  
64100 Bayonne

Bayonne, le 15 février 2017

Courrier signalé

Objet : Consultation publique sur la demande de permis exclusif de recherches de mines dit « Permis Kanbo »

Monsieur le Ministre,

En novembre 2014, la société SUDMINE a déposé une demande de Permis Exclusif de Recherches de Mines dit « permis de Kanbo » pour une durée de trois ans, concernant une superficie de 126 km<sup>2</sup> située sur les communes d'Aïnhoa, Cambo les Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larressore, Sare, Saint Pée sur Nivelle, Souraïde et Ustaritz. Les substances recherchées sont « l'or et les substances connexes ».

Dans le cadre de la consultation publique sur cette demande, je tiens à vous transmettre, par la présente mon avis, après avoir réuni le Conseil exécutif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le territoire concerné par cette demande de permis bénéficie d'une richesse patrimoniale, d'un cadre de vie et d'une économie liée aux ressources naturelles qu'il convient impérativement de préserver. J'insisterai plus particulièrement sur l'existence :

- d'un paysage de vallées, collines et montagnes basques emblématique du Labourd,
- de très nombreux monuments historiques, de sites classés, de sites inscrits et d'un patrimoine archéologique à préserver,
- de nombreuses ZNIEFF de type I et II, de plusieurs sites Natura 2000 et de la présence potentielle de nombreux habitats d'intérêt communautaire,
- de six captages de sources et d'eau de surface destinés à la consommation humaine qui font l'objet de périmètres de protection rapprochés situés sur les communes d'Espelette, Larressore, Souraïde, Saint Pée sur Nivelle et Ustaritz,
- d'un réseau hydrographique dense drainant les bassins versants de la Nive et de la Nivelle,
- des thermes de Cambo, générant 760 emplois et plus de 60 millions d'euros de retombées économiques chaque année,
- d'une agriculture dynamique qui s'appuie sur des productions de qualité, contribue à l'économie locale et à son attrait touristique, notamment au travers de 3 Appellations d'Origine Protégées (Piment d'Espelette, Ossau Iraty, Porc Kintoa) concernant près de 300 agriculteurs et transformateurs locaux.

Après une lecture attentive de ce dossier, il apparaît que cette phase de recherche qui ouvre la possibilité d'une exploitation minière affecterait de façon notoire le territoire concerné.

J'attire plus particulièrement votre attention sur l'impact que ce projet pourrait avoir sur l'agriculture, en termes d'image vis-à-vis des produits d'Appellation d'Origine Protégée et de concurrence foncière.

Enfin, j'ai également noté les possibles risques de pollution engendrés par les opérations de recherche et extraction d'or et de substances annexes susceptibles de nuire à la qualité des eaux, enjeu majeur pour le Pays Basque.

En conclusion, au regard de l'ensemble de ces éléments et du principe de précaution, je souhaite dès à présent vous faire part de mon avis défavorable sur cette demande de Permis Exclusif de Recherches de Mines dit « permis de Kanbo ».

Je vous informe que je proposerai au prochain Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque prévu le 24 février 2017 de prendre une délibération en ce sens. En conséquence, celle-ci vous sera adressée dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY

